



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ITINÉRANTE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE AU CENTRE RÉCRÉATIF GROUPE PICARD, 604, RUE PRINCIPALE, SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD LE MARDI 15 JUILLET 2025 À 16 H 30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Il remercie la Municipalité pour l'accueil et l'organisation des visites de la découverte de leurs attraits et entreprises.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 15 juillet 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 18 juin 2025
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Fonds régions et ruralité (FRR) - Information
 - 5.1.1 FRR Volet 2
 - 5.1.1.1 Rapport annuel 2024
 - 5.1.1.2 Signature nouvelle entente FRR Volet 2 2025-2028
 - 5.1.1.3 Priorités annuelles 2025-2026 (année de transition) FRR Volet 2
 - 5.1.2 FRR Volet 3 – Rapport final 2020-2024 (31 décembre 2025)

2025-07-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2 SCRSI2
 - 5.2.1 Offre de réflexion régionale pour une vision commune
 - 5.2.2 Plan de travail – État d’avancement
- 5.3 Ressources humaines
 - 5.3.1 Fin de la période de probation
- 5.4 IA (Intelligence artificielle)
 - 5.4.1 Formation du 10 juillet 2025
- 5.5 Dossier éolien
 - 5.5.1 AVIS DE MOTION - Règlement d’emprunt N° 2025-122 pour le redéveloppement des centrales hydroélectriques, La Mitis 1 et la Mitis 2
 - 5.5.2 Règlement fixant les grands principes de répartition
- 5.6 Nouveau programme visant l’employabilité (100 000 \$)
- 5.7 Prix Fierté du Gala Prestige de la CCIM
- 5.8 ÉEQ – État de situation
- 5.9 Berce du Caucase
- 5.10 Entente Réseau Accès PME 2025-2026
- 5.11 Appel de projets PFM volet 2 – Ministère de la Famille
- 5.12 Programme pour la valorisation et la vitalisation de la langue française
- 5.13 Programme de soutien à la francisation
- 5.14 Dépôt à la FQM pour AGA - Requête pour assurer l’accès à une couverture d’assurance adaptée pour les organismes de création culturelle en arts de la scène
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d’opportunité
 - 6.2 Ressources humaines
 - 6.2.1 Aménagiste
 - 6.3 Agroalimentaire
 - 6.3.1 Fromagerie de l’Isle
 - 6.4 BAPE : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt-Domaniale
 - 6.5 Culture et patrimoine
 - 6.5.1 Prolongation du Programme d’ententes en patrimoine (PEP)
 - 6.5.2 Modification des ententes PSMMPI
 - 6.5.3 PATRIMOINE BÂTI - Nomination de la fonctionnaire désignée à la suite du départ de Mme Virginie Laberge-Ratelle
 - 6.6 Transport
 - 6.6.1 Service de traversier Isle-aux-Grues–Montmagny – STQ
 - 6.6.2 Transport collectif et adapté (TCA)
 - 6.6.3 Entente intermunicipale relative au service de transport adapté
 - 6.7 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.7.1 Nouvelles modalités – Centre de services scolaire
 - 6.8 Projets régionaux
 - 6.8.1 Autres projets
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 FQM – Ristourne
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2025
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 juillet 2025
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Foresterie
- 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ



2025-07-02
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 18 JUIN 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 soit adopté tel que rédigé;

QU'en ce qui concerne le procès-verbal d'ajournement du 10 juin 2025, on demande la correction suivante :

« **ENLEVER** le mot « que », au point 1 du procès-verbal du 10 juin 2025, avant-dernière ligne, pour lire « les membres présents déclarent la session ajournée... ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 FONDs RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - INFORMATION

5.1.1 FRR Volet 2

5.1.1.1 Rapport annuel 2024

- CONSIDÉRANT le FRR Volet 2 et l'obligation de produire un rapport annuel pour l'année 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'adoption du rapport annuel 2024 et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et également publié sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉ

5.1.1.2 Signature nouvelle entente FRR Volet 2 2025-2028

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant une aide financière de 1 520 468 \$ (4 561 404 \$/3 ans);
- CONSIDÉRANT que cette enveloppe inclut également l'ancien volet 3 Signature Innovation que la MRC a le choix de conserver ou non;
- CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;
- CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

2025-07-03



No de résolution
ou annotation

2025-07-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme son adhésion aux objets de l'entente et autorise M. Frédéric Jean, préfet, pour et au nom de la MRC de Montmagny, à signer l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

5.1.1.3 Priorités annuelles 2025-2026 (année de transition) FRR Volet 2

- CONSIDÉRANT le FRR Volet 2 et l'obligation d'adopter des priorités annuelles pendant la période transitoire;

2025-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026 (année de transition et de mesures transitoires) :

BUDGET FRR 2025-2028				
Priorités	Description	Montant		
1	Frais administratif (5%)	76 023 \$		
2	Pacte rural -Appui aux PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX	483 453 \$		
3	Agents de développement rural	136 566 \$		
4	Agents de développement agricole et agro tourisme	100 000 \$		
5	Missions et partenariats internationaux	20 000 \$		
6	Agents de développement et promotion du milieu (communication)	70 000 \$		
7	Appui au développement culturel	20 000 \$		
8	Agents de développement économique	228 690 \$		
	Marketing territorial, attractivité, développement de la région, Projets spéciaux innovants,			
9	Habitation,	40 000 \$		
10	Appui au Patrimoine Bâti	20 000 \$		
11	Appui au Transport collectif	15 000 \$		
12	Concertation région C-A et entente (TREMCA, TACA, BERCE, divers	31 959 \$		
	Ressource Humaine - Concertation pour la rédaction du cadre d'intervention des FRR et			
13	développement de projets innovants priorités	100 000 \$		
	SOUS-TOTAL 1	1 341 691 \$	1 341 691 \$	
14	Signature Innovation - Poursuite des actions			
14.1	Agent de développement Signature Innovation	60 000 \$		
14.2	Appui aux Projets Locaux et Régionaux	118 777 \$		
	SOUS-TOTAL 2	178 777 \$	178 777 \$	
15	Projets en appuis à la Vitalisation du territoire (volet 3)	1 130 718 \$		
	SOUS-TOTAL 3	1 130 718 \$	1 130 718 \$	
	TOTAL	2 651 186 \$		

QUE les annexes « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPSAMV) « PACTE RURAL et volet 3 » » ainsi que la « **Politique d'investissement 2025-2026** » soient également adoptées;



No de résolution
ou annotation

2025-07-06

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE tous ces documents Priorités et les 2 annexes soient également publiés sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.1.2 FRR Volet 3 – Rapport final 2020-2024 (31 décembre 2025)

- CONSIDÉRANT le FRR Volet 3 qui prendra fin le 31 décembre 2025 mais dont les engagements devaient se faire au 31 décembre 2024;
- CONSIDÉRANT le bilan financier déposé et la mention par la direction du projet qui ne pourra probablement pas être réalisé d'ici le 31 décembre 2025 (dôme);

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le rapport final du FRR Volet 3 ainsi que la reddition financière 2024;

QUE les documents soient transmis au MAMH et qu'ils soient également publiés sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉ

5.2 SCRSI2

5.2.1 Offre de réflexion régionale pour une vision commune

La MRC, à la suite de la rencontre du 13 mai dernier, a fait parvenir la correspondance suivante aux municipalités locales et le sujet sera mis à l'ordre du jour de la session de septembre pour suivi :

« Aux Maires
Aux DG des municipalités et ville
Aux Directeurs incendie

Faisant suite à la réunion du 13 mai dernier, et considérant l'importance d'amorcer une réflexion sur l'organisation souhaitée des services en incendie, et tel que mentionné lors de la rencontre, voici l'analyse du comité technique composé des directeurs incendie des municipalités de la MRC de Montmagny (et du CAR (Comité d'analyse régionale)). Le coordonnateur en sécurité incendie transmettra également le courriel à vos directeurs incendie.

*Tel que mentionné, plusieurs défis et enjeux doivent être considérés et l'objectif est de poursuivre la réflexion collectivement (une même vision du Maire (conseil)+DG+Directeur incendie (et la brigade)) afin de réfléchir ensemble sur la vision **COMMUNE**, soit :*

1. STATU QUO
2. MISE EN COMMUN À 2, 4 OU PLUS...
3. 1 SEUL SERVICE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
4. AUTRE(S) MODÈLE(S) ... dont celui-ci <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-10332710/vers-un-regroupement-services-securite-incendie-dans-charlevoix>

*Vous trouverez donc le document d'analyse ainsi qu'un projet de résolution visant à nous signifier où se situe votre municipalité par rapport à cette démarche collective. **UNE RÉPONSE D'ICI LE 15 AOÛT SERAIT APPRÉCIÉE !***

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter afin qu'on puisse y répondre. »

5.2.2 Plan de travail – État d'avancement

Le coordonnateur a déposé aux membres du Conseil de la MRC son tableau de suivi pour la réalisation de l'intégration des nouvelles obligations du MSP et l'état d'avancement. On souhaite avoir finalisé les travaux pour dépôt au MSP en octobre prochain.



No de résolution
ou annotation

2025-07-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 RESSOURCES HUMAINES

5.3.1 Fin de la période de probation

- CONSIDÉRANT que la date de probation est à échéance pour certaines ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'embauche de M. Frantz Rozefort, dont la fin de la période de probation de six (6) mois est arrivée à échéance, soit confirmée;

QUE la période de probation de Mme Martine Létourneau, dont la fin de probation de six (6) mois arrive à échéance le 4 août 2025, soit confirmée;

QUE la période de probation de Mme Anick Soucy, dont la fin de probation de six (6) mois arrive à échéance le 24 août 2025, soit confirmée.

ADOPTÉ

5.4 IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)

5.4.1 Formation du 10 juillet 2025

Une 1^{re} formation plus structurée, avec la philosophie que l'on souhaite mettre en place, a été effectuée auprès d'un 1^{er} groupe de 34 personnes (DG et employés de la MRC).

L'orientation acceptée par les membres du comité pour un travail collaboratif a été remise aux membres du Conseil pour le développement en IA avec les municipalités, selon une approche de développement collectif des compétences.

Deux (2) offres seront faites aux municipalités :

- 1) Accéder à l'offre d'avoir un agent virtuel BEN (Coach IA) pour les municipalités qui ont leur propre inspecteur en bâtiment hors du service régional de la MRC;
- 2) Accéder à la plate-forme CHATGPT TEAMS de la MRC pour le développement d'agents virtuels en commun (environ 25 \$ US)/mois/usager).

La prochaine rencontre du comité de formation collective en IA aura lieu le 3 septembre à 12 h.

5.5 DOSSIER ÉOLIEN

5.5.1 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt N° 2025-122 pour le redéveloppement des centrales hydroélectriques, la Mitis-1 et la Mitis-2

AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ par M. Alain Talbot, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), que le projet de règlement intitulé « Règlement N° 2025-122 décrétant une dépense n'excédant pas 847 400 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques, la Mitis-1 et la Mitis-2 » (le « Projet de règlement ») pourra être adopté lors d'une séance subséquente du Conseil.

ALAIN TALBOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Une copie du *Projet de règlement*, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), est déposée et mise à la disposition du public aux bureaux de la MRC à compter des présentes, soit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N°2025-122

RÈGLEMENT N° 2025-122 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 847 400 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DU PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES, LA MITIS-1 ET LA MITIS-2

Avis de motion :	15 juillet 2025
Adoption :	_____ 2025
Approbation du ministre et	
entrée en vigueur :	_____ 2025
Publication :	_____ 2025

- CONSIDÉRANT que Hydro-Québec possède les centrales hydroélectriques la Mitis-1 et la Mitis-2 situées sur la rivière Mitis, dans la municipalité locale de Price, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Mitis;
- CONSIDÉRANT que la centrale Mitis-2 a été mise à l'arrêt en 2017 en raison de bris mécaniques au groupe turbine-alternateurs et que la centrale la Mitis-1 a été mise à l'arrêt en 2018 pour les mêmes raisons;
- CONSIDÉRANT que Hydro-Québec souhaite négocier un transfert de ses droits et de ses actifs relatifs aux centrales hydroélectriques la Mitis-1 et la Mitis-2 (les « Actifs ») vers le milieu local, incluant l'octroi de gré à gré d'un éventuel contrat d'approvisionnement en électricité;
- CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la MRC de Montmagny a déclaré sa compétence à l'égard de toute municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. afin d'exploiter des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;
- CONSIDÉRANT que l'Alliance est intéressée à redévelopper les Actifs, à les exploiter, et à exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec Hydro-Québec;

2025-XX-XX

IL EST PROPOSÉ PAR _____
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le Règlement N° 2025-122 et décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à investir, par le biais de l'Alliance, en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la MRC de L'Islet, dans le projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques de la Mitis-1 et la Mitis-2 (le « Projet »).

L'estimation détaillée des coûts reliés à cet investissement est présentée au plan d'affaires, lequel fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 847 400 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 847 400 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 4

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Montmagny, selon les critères suivants :

- a) 10 % à la MRC de Montmagny réparti aux quatorze (14) municipalités locales selon les trois (3) critères suivants :
 - 33,3 % selon un tarif fixe ;
 - 33,3 % selon la RFU à l'année précédant l'année servant au budget annuel de la MRC ;
 - 33,3 % selon la richesse foncière uniformisée des municipalités locales au 1^{er} juillet de ladite année budgétaire.
- b) 90 % aux quatorze (14) municipalités locales selon les trois (3) critères suivants :
 - 33,3 % selon un tarif fixe ;
 - 33,3 % selon la RFU à l'année précédant l'année servant au budget annuel de la MRC ;
 - 33,3 % selon la richesse foncière uniformisée des municipalités locales au 1^{er} juillet de ladite année budgétaire.

ARTICLE 5

Si une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevée que le montant effectivement dépensé, le Conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour couvrir toute autre dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6

Le Conseil affectera à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Il affectera également, au paiement du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsque cela entraîne une diminution du terme décrété.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi après son approbation par les autorités compétentes.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2025-07-08

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ADOPTÉ À MONTMAGNY, CE XX XXX 2025

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et
gref.-trés.

5.5.2 Règlement fixant les grands principes de répartition

Reporté à la séance du 9 septembre 2025.

5.6 NOUVEAU PROGRAMME VISANT L'EMPLOYABILITÉ (100 000 \$)

- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec a annoncé, le 28 mai 2025, une enveloppe de 4,2 M\$ destinée à soutenir la réalisation de projets novateurs dans les MRC identifiées comme étant moins vitalisées, en réponse à des enjeux spécifiques en matière d'emploi;
- CONSIDÉRANT que cette mesure permet à chaque MRC admissible de présenter un seul projet pouvant bénéficier d'une aide financière maximale de 100 000 \$, en concertation avec les acteurs locaux et en collaboration avec les directions régionales de Services Québec;
- CONSIDÉRANT que le projet de la MRC de Montmagny vise à répondre aux besoins identifiés sur son territoire et s'inscrit dans les objectifs du programme;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny s'engage à fournir une mise de fonds locale de 25 000 \$ pour la réalisation du projet, démontrant l'engagement du milieu à soutenir les actions structurantes proposées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre de la mesure de soutien aux MRC moins vitalisées;

D'APPROUVER le projet tel que présenté et sa conformité aux exigences du programme;

D'ENGAGER la MRC de Montmagny à fournir une mise de fonds locale de 25 % à même ses ressources financières, et à assumer toute dépense excédentaire non couverte par la subvention;

DE MANDATER la directrice générale, madame Nancy Labrecque, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉ

5.7 Prix Fierté du Gala Prestige de la CCIM

Une correspondance sera transmise aux municipalités afin d'obtenir leurs propositions de mise en candidature d'une petite entreprise, un OBNL, un travailleur autonome ou un événement qui s'est démarqué au cours de la dernière année et dont la municipalité est fière. Les catégories admissibles sont : l'entrepreneuriat, le domaine agricole, la culture, le tourisme, l'événementiel, etc.

Le choix de chacune des municipalités sera reçu jusqu'au 29 septembre à 12 h.

Un vote secret aura lieu via un bulletin de vote afin de déterminer le Prix Fierté de la MRC dans le cadre du GALA PRESTIGE DESJARDINS 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny.

On demandera à chaque maire.esse de parler pendant deux minutes de l'entreprise / organisme présenté.e à la session du 14 octobre 2025 afin d'expliquer leur choix et pourquoi ils.elles devraient voter pour celle-ci ou celui-ci.

5.8 ÉEQ – ÉTAT DE SITUATION

Voir courriel reçu de ÉEQ qui fait état du suivi pour le paiement des frais maintenant avancés par les MRC. Ce fait met une pression additionnelle sur les finances et le fonds de roulement des MRC :

« Bonjour,

Depuis le 1^{er} avril, nous avons mis à votre disposition la Plateforme de déclaration pour vous permettre de déposer vos demandes de remboursement des coûts de la collecte sélective par ÉEQ. Le processus est sur les rails et les remboursements sont en cours – déjà, 52 organismes municipaux ont reçu leur remboursement pour le 1^{er} trimestre 2025.

Cependant, tel qu'anticipé, comme il s'agit de la première période de déclaration et de remboursement que nous vivons tous ensemble, les délais seront plus longs que ce qui était prévu aux ententes pour compléter l'exercice. Voici quelques éléments qui expliquent ces délais :

- Les organismes municipaux ont adressé près de 2 000 demandes de modifications avant même le début des déclarations. Notamment, plusieurs ont demandé l'ajout de contrats pour des services couverts par l'entente, mais qui n'avaient pas été mentionnés par l'organisme municipal lors de la personnalisation de l'entente;
- Comme il s'agit de la première déclaration, un temps d'adaptation est évidemment requis par les organismes municipaux pour apprivoiser la plateforme, présenter l'information correctement, déposer les pièces justificatives requises, etc. Cette adaptation nécessite plusieurs allers-retours entre vous et nous, ce qui allonge inévitablement les délais. De plus, il va de soi que ÉEQ ne peut traiter les demandes de paiement que lorsque celles-ci sont complètes et conformes;
- 40 organismes municipaux ont déposé leur demande de remboursement après le 15 mai – c'était anticipé pour cette première déclaration – ce qui aura évidemment pour effet de retarder le traitement et le remboursement par ÉEQ;
- 62 organismes municipaux n'ont pas déposé de demande de paiement à ce jour;
- Il reste également 24 organismes municipaux qui ne se sont toujours pas connectés à la plateforme.

Évidemment, l'équipe de ÉEQ est elle aussi en apprentissage pour cette première période de déclaration et nous sommes confiants que les délais de traitement seront raccourcis lors des prochains trimestres.

Nous poursuivrons donc au cours des prochaines semaines le travail pour analyser vos demandes aussi rapidement que possible et nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

Cordialement,



Équipe modernisation de la collecte sélective

514.987.1491 | eeq.ca
1600, boul. René-Lévesque O., Bureau 600
Montréal (Québec) H3H 1P9

Découvrez notre initiative citoyenne à bacimpact.ca

in

Accédez aux **rediffusions de nos webinaires** pour de l'information pratique sur la plateforme de gestion contractuelle et les déclarations trimestrielles.

»

5.9 BERCE DU CAUCASE

La MRC de Montmagny devrait recevoir une offre pour continuer l'éradication de la berce du Caucase sur le territoire de la MRC de la part de l'OBV de la Côte-du-Sud.

Le rapport produit par l'organisme à la suite de la visite des lieux a été remis aux membres du Conseil. Il s'agit d'une très grande superficie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

constatée, mais heureusement il ne s'agit pas d'une espèce à être éradiquer.

5.10 ENTENTE RÉSEAU ACCÈS PME 2025-2026

La MRC vient de recevoir une confirmation de budget et a déposé le plan pour les ressources qu'elle souhaite confirmer avec cette aide financière. On souhaite bonifier l'équipe actuelle d'une ressource de développement en IA.

Nous sommes donc en attente de recevoir le protocole d'entente. Voici la confirmation de Réseau Accès PME :

« Bonjour,

C'est avec enthousiasme que nous vous informons que les nouvelles conventions du Réseau accès PME pour l'année 2025-2026 ont été approuvées par nos autorités.

Dans ces nouvelles ententes, nous avons pris en considération les commentaires que vous avez formulés au cours des dernières années. Ainsi, des modifications et des précisions ont été faites pour refléter l'évolution de l'initial réseau Accès entreprise Québec, lancé en 2020, qui est maintenant devenu le Réseau accès PME.

- L'aide financière pour l'année 2025-2026 sera d'un montant maximal de 215 000\$.
- Le montant maximal des frais administratifs a été revu à la hausse. Cela permettra de financer la participation à des formations autres que celles subventionnées par le Réseau accès PME et diffusées par ses partenaires.
- Le financement du salaire d'au minimum 2 ressources professionnelles est maintenu.
- Des dépenses d'honoraires de consultants accompagnant les entreprises seront encore autorisées pour les MRC rencontrant des difficultés d'embauches et selon certaines conditions.
- L'ensemble de l'équipe d'accompagnement des entreprises de vos organisations est considéré membre du Réseau accès PME, pas uniquement les ressources sont le salaire est financé par le ministère. Cela leur donne droit aux participations subventionnées des formations des partenaires qui seront annoncés prochainement.

La nouvelle convention vous sera envoyée sous peu. Une rencontre pour la présenter et répondre à vos questions sera prévue sous peu. Conscients que la période de vacances s'en vient à grands pas, la rencontre sera enregistrée et disponible en rediffusion.

Merci pour l'accompagnement que vous faites auprès des entreprises du Québec et pour votre collaboration dans le déploiement du Réseau accès PME.

Cordialement,

Réseau accès PME

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca »

➔ On souhaite bonifier l'équipe actuelle d'une ressource de développement en IA.

5.11 APPEL DE PROJETS PFM VOLET 2 – MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Les MRC ne sont pas admissibles, mais on pourrait regarder pour travailler avec un petit groupe de municipalités qui pourraient se doter d'une ressource – Aide financière de 25 000 \$ à 35 000 \$/municipalité, avec une mise de fonds de 10 % minimum. L'offre sera transmise aux municipalités locales pour information.

« Bonjour,

Le ministère de la Famille a lancé l'appel de projets 2025 — volet 2 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM). Ce programme permet de soutenir financièrement la réalisation de mesures ou de projets inscrits aux plans d'action tels que l'aménagement d'espaces extérieurs, la bonification d'installations familiales ou la mise en place d'activités pour les familles.

Si votre municipalité compte **moins de 100 000 personnes** et que vous avez adopté ou mis à jour une politique familiale municipale au cours des 5 dernières années, Espace MUNI vous invite à déposer une demande de financement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Soutien financier

- Jusqu'à 25 000 \$
- + 10 000 \$ pour les municipalités situées dans le dernier 5^e de l'indice de vitalité économique
- Jusqu'à 90 % des coûts admissibles, avec un minimum de 10 % de contribution municipale

Date limite pour déposer une demande

29 août 2025 à 16 h 30

Plus d'informations

Pour en savoir davantage sur cet appel de projets, accéder au Cadre normatif du programme et au formulaire de demande, visitez la page Web du ministère de la Famille :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-politiques-familiales-municipales>

Réaliser des projets au bénéfice des familles, c'est contribuer à créer l'EFFET FAMILLE.

Toute l'équipe d'Espace MUNI

6200, boulevard Taschereau, bureau 401

Brossard (Québec) J4W 3J8

Téléphone : (450) 466-9777

Site Web : <https://espacemuni.org>



5.12 Programme pour la valorisation et la vitalisation de la langue française

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Langue française du Québec met à la disposition des organismes municipaux un programme d'aide financière visant à créer et à maintenir des conditions favorables à la vitalité du français au Québec, par la réalisation d'activités de valorisation et de rayonnement de la langue dans l'espace public;
- CONSIDÉRANT que ce programme, accessible en continu, permet un soutien financier pouvant aller jusqu'à 300 000 \$ par année, pour une durée maximale de trois ans, et qu'il s'adresse entre autres aux organismes municipaux admissibles répondant aux critères du Ministère, notamment en matière d'immatriculation, d'ancienneté et de saine gestion financière;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de réaliser deux axes complémentaires de projet visant la promotion active du français dans l'espace public sur son territoire, à savoir :
 - L'organisation d'une **pièce de théâtre** et la création de **fresques murales** destinées à **trois groupes d'âge** différents, favorisant une appropriation artistique et citoyenne du français;
 - La **Phase 2 du projet Fous du Français**, qui s'inscrit dans la continuité des actions précédentes et propose de nouvelles initiatives pédagogiques, artistiques et participatives en lien avec la langue française;
- CONSIDÉRANT que ces initiatives répondent aux objectifs du programme, notamment par leur ancrage territorial, leur rayonnement linguistique, leur caractère intergénérationnel et leur capacité à générer des retombées mesurables pour la communauté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny soumette une demande au ministère de la Langue française du Québec dans le cadre du Programme pour la valorisation et la vitalisation de la langue française;

QUE le Conseil appuie les objectifs poursuivis par la MRC de Montmagny en matière de valorisation du français sur son territoire, notamment par des moyens artistiques, pédagogiques et mobilisateurs;

QUE la directrice générale, madame Nancy Labrecque, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC tous les documents afférents à cette demande et à entreprendre les démarches administratives requises pour son aboutissement.

ADOPTÉ

5.13 Programme de soutien à la francisation

- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a lancé le *Programme de soutien à la francisation 2024-2027* pour soutenir des initiatives structurantes visant l'apprentissage et l'usage du français langue commune au Québec, notamment par des approches pédagogiques innovantes et communautaires;
- CONSIDÉRANT que ce programme comprend un **Volet 2 – Soutien à la participation en français à la société québécoise**, permettant de financer des projets, et ce pour un maximum de trois ans, sous réserve d'une contribution minimale de 10 % par l'organisme porteur;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite déposer un projet structurant intitulé **Francisation créative et numérique**, qui vise à expérimenter une approche innovante de francisation à travers des ateliers combinant apprentissage du français, projets STEAM, outils numériques et productions collaboratives ancrées dans la communauté;
- CONSIDÉRANT que ce projet prévoit, sur trois ans :
 - L'embauche d'une enseignante spécialisée (FLE);
 - L'élaboration de modules pédagogiques innovants;
 - L'animation de 90 ateliers interactifs et créatifs;
 - L'organisation d'événements publics annuels;
 - La production de contenus valorisant la langue française (balados, capsules vidéo);
 - Et le suivi rigoureux des progrès linguistiques des participants selon la grille CECR;
- CONSIDÉRANT que ce projet a le potentiel de contribuer significativement à l'intégration sociale, linguistique et professionnelle des personnes immigrantes de la MRC, en enrichissant l'offre existante par des moyens concrets, participatifs et transférables à d'autres territoires;

2025-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction à effectuer le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la francisation 2024-2027 – Volet 2, pour le projet *Francisation créative et numérique*;

QU'il confirme la contribution financière de la MRC à hauteur de **33 158 \$** (équivalant à 10 % du coût total du projet estimé à **331 580 \$**) pour un projet sur trois ans, selon les modalités définies par le cadre normatif du programme;



No de résolution
ou annotation

2025-07-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QU'il mandate la directrice générale, madame Nancy Labrecque, à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny, tous les documents requis pour le dépôt de cette demande et, le cas échéant, pour conclure la convention d'aide financière avec le MIFI.

ADOPTÉ

5.14 Dépôt à la FQM pour AGA - Requête pour assurer l'accès à une couverture d'assurance adaptée pour les organismes de création culturelle en arts de la scène

- CONSIDÉRANT que de nombreux organismes de création en arts de la scène, notamment en arts du cirque, arts équestres et spectacles multidisciplinaires, jouent un rôle essentiel dans la vitalité des régions, l'occupation du territoire et le rayonnement artistique du Québec;
- CONSIDÉRANT que certaines disciplines artistiques (ex. : cirque équestre, acrobaties aériennes, pyrotechnie) sont désormais systématiquement exclues des couvertures d'assurance par les assureurs canadiens, malgré l'absence d'incidents documentés et un historique exemplaire de sécurité;
- CONSIDÉRANT que cette situation engendre l'annulation forcée de productions culturelles professionnelles, menace la pérennité d'organismes artistiques régionaux (comme en témoigne le cas de la compagnie Luna Caballera) et compromet l'accessibilité culturelle pour les citoyens en dehors des grands centres urbains;
- CONSIDÉRANT qu'aucune solution de remplacement n'est offerte par les assureurs, malgré les efforts significatifs déployés par les compagnies, courtiers et partenaires pour obtenir une couverture conforme;
- CONSIDÉRANT que cette problématique engendre une iniquité entre les artistes québécois et leurs homologues d'Europe, où des couvertures adaptées sont maintenues pour des pratiques similaires, et nuit à la compétitivité et à l'innovation artistique au Québec;
- CONSIDÉRANT que les missions artistiques régionales sont soutenues par des investissements publics considérables, dont les impacts socioéconomiques positifs sont largement documentés;
- CONSIDÉRANT que c'est une problématique qui semble également vouloir s'étendre non seulement auprès des organismes de création, mais également auprès des arts de rue et les festivals;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande officielle à la FQM afin que le dossier de l'accès à des assurances adaptées pour les organismes de création en arts de la scène soit inscrit comme priorité stratégique lors de son assemblée générale annuelle;

QUE l'on suggère à la FQM de travailler avec les regroupements culturels, les ministères et organismes concernés (CALQ, SODEC, MCC, MAMH, MAPAQ le cas échéant ainsi que le Conseil des arts du Canada, Patrimoine Canada) pour élaborer une stratégie concertée afin d'assurer la survie du tissu culturel régional;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de la Côte-du-Sud-Rivière-du-Loup—Kataskomiq—Témiscouata, M. Bernard Généreux, au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, et au ministère de la Culture et des Communications (MCC).

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Aucun sujet.

6.2 RESSOURCES HUMAINES

6.2.1 Aménagiste

La recherche d'un.e aménagiste qui sera affecté.e au schéma d'aménagement et de développement révisé est toujours en cours.

6.3 AGROALIMENTAIRE

6.3.1 Fromagerie de l'Isle

Rappel de la rencontre des acteurs et intervenants liés à l'exploitation et au développement de la Fromagerie de l'Isle le 3 septembre prochain à la MRC de Montmagny.

Sont concernés :

- Représentants de Agrilait Fromagerie Saint-Guillaume
- Représentants de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- Représentants de la MRC (préfet, coordonnatrice en agroalimentaire, directeur général adjoint, coordonnatrice en tourisme, représentant service affaires)
- Producteurs de lait de l'Isle
- Représentant de transport collectif
- Représentants des producteurs de lait du Québec
- Représentant du MAPAQ

Le but de la rencontre est de mettre en branle une planification stratégique pour s'assurer d'un avenir prospère de la Fromagerie et de l'agriculture sur l'Isle-aux-Grues.

La coordonnatrice en agroalimentaire a le mandat de produire un ordre du jour, trouver la documentation nécessaire à la tenue de l'exercice et inviter les personnes concernées pouvant faire avancer la réflexion sur l'avenir de la fromagerie et de l'agriculture à l'Isle-aux-Grues.

6.4 BAPE : PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET DE LA FORÊT-DOMANIALE

Les 8 et 9 juillet derniers, le BAPE tenait les audiences pour recevoir des mémoires sur les projets éoliens proposés sur le territoire de la MRC de Montmagny. La MRC et les municipalités touchées ont déposé chacune leur mémoire.

Rappel : Les commissaires étudieront les dossiers respectifs cet été et au début de l'automne. À tout moment, le BAPE peut adresser une question à un intervenant du monde municipal ou au promoteur et celui-ci a un délai de 48 heures pour répondre. Si ce délai ne peut être respecté, il doit justifier le délai de réponse.

Toute l'information sur le dossier du BAPE est disponible sur le site Web : [Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny.](#)

6.5 CULTURE ET PATRIMOINE

6.5.1 Prolongation du programme d'ententes en patrimoine (PEP)

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé l'ouverture de l'appel à projets



No de résolution
ou annotation

2025-07-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

du nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP), qui remplace le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), le 29 mai dernier;

- CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt de la demande initiale a été prolongée au 5 septembre 2025;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite faire profiter de ce programme le plus de municipalités possible;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny soumette une demande au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) le 5 septembre 2025;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

6.5.2 Modification des ententes PSMMPI

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les ententes entre la MRC et les municipalités bénéficiant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1b;

2025-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil mandate la direction générale et le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, les ententes modifiant l'entente de restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale liant la MRC de Montmagny avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ainsi que les ententes avec les municipalités participantes au programme.

ADOPTÉ

6.5.3 PATRIMOINE BÂTI - Nomination de la fonctionnaire désignée à la suite du départ de Mme Virginie Laberge-Ratelle

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny a adopté le nouveau Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny en février 2021;
- CONSIDÉRANT que la fonctionnaire désignée, Mme Virginie Laberge-Ratelle, agente de développement en patrimoine immobilier pour les MRC de Montmagny et L'Islet, a quitté son poste à la MRC de Montmagny en juillet 2025;
- CONSIDÉRANT que Mme Alexandra Paré, chargée de projet en patrimoine et mise en valeur des milieux de vie pour la MRC de Montmagny, est entrée en poste le 20 mai 2025;

2025-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Alexandra Paré, chargée de projet en patrimoine et mise en valeur des milieux de vie pour la MRC de Montmagny, soit nommée fonctionnaire désignée pour l'application du Règlement N° 2021-04 prévoyant les modalités de versement du fonds d'aide en patrimoine immobilier en remplacement de Mme Virginie Laberge-Ratelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE Mme Catherine Plante soit nommée adjointe à la fonctionnaire désignée en cas d'absence de Mme Alexandra Paré pour l'application du Règlement N° 2021-04.

ADOPTÉ

6.6 TRANSPORT

6.6.1 Service de traversier Isle-aux-Grues-Montmagny – STQ

À la suite de la dernière rencontre du Conseil, à la demande de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues et des intervenants du milieu, la Société des traversiers a amélioré l'offre de service de remplacement du traversier :

- 2 départs par bateau de croisière gratuits relient Berthier-sur-Mer et L'Isle-aux-Grues (tôt le matin et tard le soir)
- Augmentation des possibilités de prendre le service aérien
- Augmentation des sorties de transport par barge

L'équipe de Montmagny et les Îles a préparé un feuillet papier et en ligne pour présenter les différentes options de transport de remplacement et une campagne sur les réseaux sociaux est en cours pour inviter les gens à faire une croisière gratuite vers sa destination vacances ou encore pour profiter du service aérien.

La réaction de la clientèle sera suivie et des ajustements tant sur la campagne de promotion que sur le service seront faits si nécessaire.

Image sur les réseaux sociaux avec texte d'invitation



Information complète sur le site internet de Chaudière- Appalaches – Montmagny et les Îles

3 modes de transport cet été pour se rendre à L'Isle-aux-Grues





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

01

Air Montmagny

Stationnez votre voiture gratuitement à l'aéroport de Montmagny, puis envollez-vous pour un vol éclair de moins de 5 minutes, avec une vue à couper le souffle sur l'archipel! Une expérience unique, rapide et spectaculaire!

- Horaire (Départ de Montmagny)
 - Du lundi au vendredi : 8 h 30 et 10 h 45
 - Samedi et dimanche : 8 h 30 et 10 h 30
 - Vol additionnel le samedi à 12 h 45 (capacité de 7 passagers)

Réservez votre envol au 418 248-3545, idéalement 24 h à l'avance. Les départs de dernière minute sont possibles selon la disponibilité!



Informations pratiques sur Air Montmagny

Est-il possible d'apporter des bagages dans l'avion?

Est-il possible d'apporter mon chien dans l'avion?

Est-il possible d'apporter mon vélo dans l'avion?

02

Croisières Lachance

À pied ou accompagné de votre vélo, montez à bord du Vent des Iles pour une traversée de 1 h 15 entre Berthier-sur-Mer et L'Isle-aux-Grues.

- Horaire
 - À partir du 5 juillet
 - Départs de Berthier-sur-Mer : 0900 / 10h00
 - Départs de l'Isle-aux-Grues : 10h30 / 11h30

Pour plus d'information, veuillez appeler au 1 866 856-8888

•Aucune réservation requise



Informations pratiques sur les Croisières Lachance

Est-ce que je peux laisser ma voiture à la gare fluviale de Berthier-sur-Mer?

Est-il possible d'apporter mon chien sur le bateau?

Y-a-t'il de la nourriture et des boissons offertes lors du voyage?

03

Barge

Un combo pratique si vous souhaitez amener votre voiture sur l'Isle! Pendant que votre voiture traverse à bord de la barge, profitez d'un vol rapide et panoramique! À votre arrivée sur l'Isle, un taxi vous apportera au quai pour récupérer votre véhicule. Les roulettes de maximum 20 pi et les motorisés de maximum 30 pi sont aussi acceptés.

Pour plus d'information, veuillez appeler au 1 877 787-7483

•Aucune réservation possible (premier arrivé, premier embarqué)



Horaires de la barge

6.6.2 Transport collectif et adapté (TCA)

CONSIDÉRANT la proposition de convention présentée par la Ministre des Transports et de la Mobilité durable à la MRC de Montmagny pour le déploiement de services de transport adapté sur le territoire en 2024;

2025-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise et mandate M. Frédéric Jean, préfet, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer la convention ayant pour objet l'octroi, par la Ministre, d'une aide financière maximale de deux cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-treize dollars (278 273 \$) à la MRC de Montmagny pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, calculée selon les paramètres prévus aux modalités d'application 2022-2024 du Programme, pour maintenir et développer son offre de service en transport adapté, GDM 20240425-011.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2025-07-16

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.6.3 Entente intermunicipale relative au service de transport adapté

- CONSIDÉRANT le transfert de la responsabilité du service de transport adapté pour les entités municipales du Nord du territoire de la MRC de Montmagny (5 municipalités) à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente intermunicipale pour mettre en œuvre ce service offert autrefois via Transbelimont;
- CONSIDÉRANT l'entente de service que la MRC de Montmagny conclut avec Transport collectif de la MRC de Montmagny pour desservir le territoire des 5 municipalités visées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny, et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente : « ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ».

ADOPTÉ

6.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.7.1 Nouvelles modalités – Centre de services scolaire

- CONSIDÉRANT que les modalités du nouveau Fonds régions et ruralité rendent non admissible le soutien à des projets portés par les institutions scolaires;
- CONSIDÉRANT que les institutions scolaires représentent des partenaires majeurs dans le développement de nos communautés rurales et dans l'atteinte de nos objectifs auprès de la jeunesse;
- CONSIDÉRANT que plusieurs projets porteurs pour la jeunesse ont vu le jour grâce à la collaboration entre la MRC et ses institutions scolaires;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle orientation compromet la réalisation de projets structurants qui répondent à des besoins identifiés dans nos milieux et qui contribuent activement à la vitalité de notre territoire;
- CONSIDÉRANT que les établissements scolaires constituent souvent les seules infrastructures sportives ou culturelles dédiées à la jeunesse dans plusieurs municipalités rurales et que leur implication est essentielle à la réussite des initiatives locales;

EN CONSÉQUENCE,

2025-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny manifeste son désaccord quant à l'exclusion des établissements scolaires des projets admissibles dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) et ses différents volets;

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de revoir les modalités du FRR afin de permettre à nouveau le soutien à des projets portés ou coportés par les institutions scolaires, en reconnaissant leur rôle stratégique dans le développement local;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la présente résolution, en appui à celle initiée par la MRC de L'Islet, soit transmise à la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), conjointement à celle des autres MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, qui ont pris la décision de s'unir dans une démarche concertée à ce sujet.

ADOPTÉ

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

6.8.1 Autres projets

Le cas échéant, l'information sera transmise séance tenante.

7. CORRESPONDANCE

7.1 FQM – RISTOURNE

La direction générale informe les membres du Conseil que la MRC de Montmagny a reçu une ristourne de 2 241,56 \$ pour l'exercice 2024, versée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, une division de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Ce montant reflète à la fois la fidélité de la MRC envers le Fonds (1 034,36 \$) et sa performance en matière de gestion des risques (1 207,20 \$).

La ristourne découle d'un surplus financier exceptionnel de 15 M\$ réalisé par le Fonds en 2024, attribuable à une saine gestion financière, une stratégie de prévention rigoureuse et des rendements avantageux. Le Conseil prend acte de cette ristourne, qui sera comptabilisée comme revenu non récurrent.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN 2025

2025-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 30 juin 2025 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 juillet 2025

Liste des paiements émis (du 2025-06-01 au 2025-06-30)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500818 (C)			2025-06-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	12 000,16 \$
202500819 (C)			2025-06-04	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	587,50 \$
202500820 (C)			2025-06-04	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	777,56 \$
202500821 (C)			2025-06-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 429,11 \$
202500822 (C)			2025-06-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	150,00 \$
202500823 (C)			2025-06-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	90,00 \$
202500824 (C)			2025-06-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	34 321,09 \$
202500825 (C)			2025-06-04	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 830,74 \$
202500826 (C)			2025-06-03	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES JUI	18 862,88 \$
202500827 (C)			2025-06-03	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME (24 M	88,09 \$
202500828 (C)			2025-06-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ MAI 2025	2 080,92 \$
202500829 (C)			2025-06-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	5 526,67 \$
202500831 (C)			2025-06-05	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	VENTE TX LOT 5761828	4 342,09 \$
202500832 (C)			2025-06-05	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	VENTE TX J. DESCHÊNES-BROC	1 289,90 \$
202500833 (C)			2025-06-05	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	VENTE TX E. GINGRAS	1 235,58 \$
202500834 (C)			2025-06-05	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	VENTE TX LOT 5761828	41 143,30 \$
202500835 (C)			2025-06-05	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	AIDE FINANCIÈRE COLLOQUE PA	375,00 \$
202500836 (C)			2025-06-05	183	LES ARTS DE LA SCENE DE	EVENEMENT INTERCULTUREL C	1 149,75 \$
202500837 (C)			2025-06-05	206	2547-0857 QUÉBEC INC. (INF	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1ER	469,12 \$
202500838 (C)			2025-06-05	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 24 MAI 2025	115,82 \$
202500839 (C)			2025-06-05	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	183,48 \$
202500840 (C)			2025-06-05	626	CYTECH CORBIN	REMPLACER BALLAST ET AMPO	482,53 \$
202500841 (C)			2025-06-05	1216	LALIBERTÉ, MANON	ACHAT DE LAIT DU 27 MAI 2025	5,50 \$
202500842 (C)			2025-06-05	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS AU 31 MAI 2025	76,56 \$
202500843 (C)			2025-06-05	1239	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENT ET ACHAT AU 24	16,88 \$
202500844 (C)			2025-06-05	1313	BERLINGER, MATHIAS	ACHAT AU 31 MAI 2025	17,23 \$
202500845 (C)			2025-06-05	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	262,66 \$
202500846 (C)			2025-06-05	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	TABLE DE PIQUE-NIQUE ED.BÉL	178,03 \$
202500847 (C)			2025-06-05	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	34,43 \$
202500848 (C)			2025-06-05	1963	MARQUIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS AU 31 MAI 2025	17,17 \$
202500849 (C)			2025-06-05	2015	MONTMINY, SERGE	ACHAT DE PRODUITS NETTOYAN	84,48 \$
202500850 (C)			2025-06-05	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	368,54 \$
202500851 (C)			2025-06-05	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	148,15 \$
202500853 (C)			2025-06-05	2708	ISABELLE NORMAND	CELL. ET ABON. LOG. GAMMA C	134,52 \$
202500855 (C)			2025-06-05	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 31 MAI 2025	101,50 \$
202500856 (C)			2025-06-05	2810	CORALIE-JADE MONTAN	ACHAT AU 31 MAI 2025	5,16 \$
202500857 (C)			2025-06-05	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHAT AU 3	90,81 \$
202500858 (C)			2025-06-05	2865	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENT AU 24 MAI 2025	27,84 \$
202500859 (C)			2025-06-05	2888	DELISLE, FELIX	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	68,23 \$
202500860 (C)			2025-06-05	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	295,36 \$
202500861 (C)			2025-06-05	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	104,18 \$
202500862 (C)			2025-06-05	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS AU 24 MAI 2025	112,96 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

7 juillet 2025

Liste des paiements émis (du 2025-06-01 au 2025-06-30)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500863 (C)			2025-06-05	2994	MARTINE LETOURNEAU	DÉPLACEMENTS AU 31 MAI 2025	148,32 \$
202500865 (C)			2025-06-05	3000	ALLARD, SYLVIE	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	16,00 \$
202500866 (C)			2025-06-05	3002	ATELIER MULTICULTUREL	ATELIER PERCUSSION ET FRAIS	2 388,00 \$
202500867 (C)			2025-06-05	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	209,22 \$
202500868 (C)			2025-06-05	3007	SOUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	382,51 \$
202500869 (C)			2025-06-11	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	150,00 \$
202500870 (C)			2025-06-11	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	189,74 \$
202500871 (C)			2025-06-11	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 934,94 \$
202500872 (C)			2025-06-11	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	777,56 \$
202500873 (C)			2025-06-11	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	11 937,19 \$
202500874 (C)			2025-06-11	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	90,00 \$
202500875 (C)			2025-06-11	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	35 569,91 \$
202500876 (C)			2025-06-11	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 575,26 \$
202500877 (C)			2025-06-10	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT JUIN 2025	93,95 \$
202500878 (C)			2025-06-12	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE DE TAXE V. GA	2 982,85 \$
202500879 (C)			2025-06-12	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DOSSIER VENTE TX A. TRÉPANI	3 102,12 \$
202500880 (C)			2025-06-12	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	LOYER ST-FABIEN JUIN 2025	4 494,91 \$
202500881 (C)			2025-06-12	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	DOSSIER VENTE TX LOT 5761828	18 781,18 \$
202500882 (C)			2025-06-12	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	DOSSIER VENTE TX L. DUBÉ	8 319,00 \$
202500883 (C)			2025-06-12	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	DOSSIER TX LOT 3475077	3 936,72 \$
202500884 (C)			2025-06-12	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202500885 (C)			2025-06-12	1786	MONYVILL ENR.	TRAVAUX ENTRETIEN C.E CORRI	7 981,32 \$
202500886 (C)			2025-06-12	3016	ELIMELET FIGUEROA CABAL	DÉPLACEMENTS 390 KM	226,00 \$
202500888 (C)			2025-06-05	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC AU 28 MAI 20	960,53 \$
202500889 (C)			2025-06-18	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 \$
202500891 (C)			2025-06-19	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	36,88 \$
202500892 (C)			2025-06-19	457	GAGNE, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	96,01 \$
202500893 (C)			2025-06-19	584	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENT AU 2025-06-14	284,91 \$
202500894 (C)			2025-06-19	1216	LALIBERTÉ, MANON	ACHAT LAIT MRC	11,00 \$
202500895 (C)			2025-06-19	1281	CLICHE, RÉJEAN	OÉPLACEMENTS AU 14 JUIN 202	84,68 \$
202500896 (C)			2025-06-19	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	126,88 \$
202500897 (C)			2025-06-19	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS AU 14 JUIN 202	11,60 \$
202500898 (C)			2025-06-19	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS AU 7 JUIN ET A	355,43 \$
202500899 (C)			2025-06-19	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	176,70 \$
202500900 (C)			2025-06-19	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS ET ACHAT DE L	178,26 \$
202500901 (C)			2025-06-19	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	366,12 \$
202500902 (C)			2025-06-19	1658	BOURGEOIS, GENEVIÈVE	DÉPLACEMENTS AU 14 JUIN 202	143,03 \$
202500903 (C)			2025-06-19	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	172,64 \$
202500904 (C)			2025-06-19	1983	MARQUIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS AU 14 JUIN 202	93,70 \$
202500905 (C)			2025-06-19	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENTS AU 7 JUIN 2025	81,20 \$
202500906 (C)			2025-06-19	2174	LAGACE, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	1 578,23 \$
202500907 (C)			2025-06-19	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 7 JUIN 2025	87,58 \$
202500908 (C)			2025-06-19	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS ET ACHAT AU 1	76,30 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY							7 juillet 2025
Liste des paiements émis (du 2025-06-01 au 2025-06-30)							Détaillée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500909 (C)			2025-06-19	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 14 JUIN 202	72,42 \$
202500910 (C)			2025-06-19	2825	SOPHIE HARVEY	ACHAT LAIT MRC AU 7 JUIN ET C	27,78 \$
202500911 (C)			2025-06-19	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENT AU 14 JUIN 2025	131,03 \$
202500912 (C)			2025-06-19	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENT AU 2025-06-14	96,34 \$
202500913 (C)			2025-06-19	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	316,28 \$
202500917 (C)			2025-06-20	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX LOT 3770400	258,19 \$
202500918 (C)			2025-06-20	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ RÉCUPÉRATION	1 169,16 \$
202500919 (C)			2025-06-20	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	REMBOURSEMENT ERREUR DE	2 100,00 \$
202500920 (C)			2025-06-20	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN SUBV.	PACTE RURAL ESPACES	5 086,60 \$
202500921 (C)			2025-06-20	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D'VENTE	TX DOSSIER LOT 5761829	6 269,01 \$
202500922 (C)			2025-06-20	148	IMPRESSION RIVE-SUD	AFFICHES MONTMAGNY ET LES I	2 047,70 \$
202500923 (C)			2025-06-20	293	ELECTRO SAGUENAY LTÉE	STRUCTURES SOUTÈNEMENTS	8 618,63 \$
202500924 (C)			2025-06-20	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CHEQUES CADEAUX RENCONTR	2 600,00 \$
202500925 (C)			2025-06-20	628	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	MONTAGE FICHES IMMIGRATION	1 782,12 \$
202500926 (C)			2025-06-20	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE MAI 2025	53 697,78 \$
202500927 (C)			2025-06-20	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	LAVAGE DE BACS PRODUITS DA	1 132,10 \$
202500929 (C)			2025-06-20	1022	DIONNE, JEAN	GESTION PARASITAIRE SQ	500,00 \$
202500930 (C)			2025-06-20	1058	PISCICULTURE DES APPALA	2000 TRUITES FÊTE "PÊCHE EN	6 000,00 \$
202500931 (C)			2025-06-20	1062	GARANT, CHANTAL-JANE	1ER VERSEMENT MURALE BERT	1 822,83 \$
202500932 (C)			2025-06-20	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ C'EST L	63,24 \$
202500933 (C)			2025-06-20	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	74,00 \$
202500934 (C)			2025-06-20	1769	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES SERRE	53,39 \$
202500935 (C)			2025-06-20	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	ANIMATION PLANÉTIARIUM	120,00 \$
202500936 (C)			2025-06-20	2086	LES PRÉTENTIEUX	BANQUE DE TEMPS POUR 6000S	5 748,75 \$
202500937 (C)			2025-06-20	2103	OUELLET, MARIE-CLAUDE	CONTE INTERACTIF 28-05-2025	2 803,54 \$
202500938 (C)			2025-06-20	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES DE FOSSES SEPTIQU	865,22 \$
202500939 (C)			2025-06-20	2129	BUOPRO CITATION INC.	PAPIER PLASTIFIUEUSE	494,51 \$
202500940 (C)			2025-06-20	2184	ENAIR CONTRÔLE	VÉRIFICATION CLIMATISATION S	701,36 \$
202500941 (C)			2025-06-20	2605	LA COURTISANE	FRAIS REUNION REPAS ET LOCA	1 451,07 \$
202500943 (C)			2025-06-20	2764	LA BELLEBETTE	MENU DE GROUPE-BOUCHÉES	730,09 \$
202500944 (C)			2025-06-20	2774	AIDE FIN. CLIENTÈLE INTERNATI		5 000,00 \$
202500946 (C)			2025-06-20	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTÈNEURS MAI 20	35 150,59 \$
202500947 (C)			2025-06-20	3017	FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS AIDE FIN.	CONFÉRENCE POÊLES	500,00 \$
202500948 (C)			2025-06-20	3019	LES PORTES DU QUÉBEC IN	INSPECTION ET ENTRETIEN DES	381,41 \$
202500949 (C)			2025-06-20	3021	LES SERRES FLEURI-CAP	CONFECTION PERSONNELLE "FL	149,41 \$
202500950 (C)			2025-06-20	3023	ISABELLE MASSEY	1ER VERSEMENT PROJET FOU D	3 679,20 \$
202500951 (C)			2025-06-25	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
202500952 (C)			2025-06-25	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT 2025-06-22	599,38 \$
202500953 (C)			2025-06-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	12 760,24 \$
202500954 (C)			2025-06-25	19	DESJARDINS SECURITE FINAREMISES	DE L'EMPLOYEUR RP0	777,56 \$
202500955 (C)			2025-06-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 841,91 \$
202500956 (C)			2025-06-25	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	516,97 \$
202500957 (C)			2025-06-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	150,00 \$

Usager: cpmrc15 Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY							7 juillet 2025
Liste des paiements émis (du 2025-06-01 au 2025-06-30)							Détaillée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500958 (C)			2025-06-25	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	90,00 \$
202500959 (C)			2025-06-25	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	37 113,92 \$
202500960 (C)			2025-06-25	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 363,82 \$
202500964 (C)			2025-06-27	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCATION NAPPES JOURNEE R	103,48 \$
202500965 (C)			2025-06-27	190	L'ÉPI D'OR - BOULANGERIE P	PAINS-TOURISME RDVOUS LANC	40,00 \$
202500986 (C)			2025-06-27	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	FRAIS DE TRANSPORT 09-06-202	1 520,00 \$
202500987 (C)			2025-06-27	1062	GARANT, CHANTAL-JANE	2E PAIEMENT PROJET BANC CA	1 014,02 \$
202500988 (C)			2025-06-27	1258	LOCATION DE TENTES DJR	LOCATION TABLES ET CHAISES	642,72 \$
202500989 (C)			2025-06-27	2057	BABEL CAFÉ INC.	ALIMENTS LANCEMENT SAISON	81,00 \$
202500970 (C)			2025-06-27	2172	GUILLAUME BERGER-SIDWE	ANIMATION MUSICALE	977,29 \$
202500971 (C)			2025-06-27	2876	COMITÉ D'ORGANISATION D	AIDE FIN. SOIRÉE LABO DU RIRE	1 425,00 \$
202500973 (C)			2025-06-27	3025	DÉPANNEUR ST-CYRILLE	REPAS 12-06-2025	3 377,51 \$
202500984 (C)			2025-06-25	1276	GROUPE NÉGOTEL INC.	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE MR	557,56 \$
202500995 (C)			2025-06-25	1276	GROUPE NÉGOTEL INC.	INSTALLATION NOU. SYSTÈME T	6 545,53 \$
202500997 (C)			2025-06-30	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES JUI	19 590,61 \$
202501019 (C)			2025-06-19	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 19 JUIN	5 743,00 \$
202500852 (C)	11282		2025-06-05	2625	SAVARIA	TRANSPORT ORGANIMIX MARIN	2 161,12 \$
202500854 (C)	11283		2025-06-05	2760	RENSEIGNEMENTS STRATE	RECHERCHE VENTE TX SUBV.	712,84 \$
202500887 (I)	11285		2025-06-12	3018	SHQ-SCHL C03019 PRR01		22 620,84 \$
202500890 (C)	11286		2025-06-18	2998	SUBV. SHQ-SCHL PAD-3000163		20 106,50 \$
202500928 (I)	11287		2025-06-20	888	MDM PUBLICITÉ	ROLL-UP BAC BLEU	229,94 \$
202500842 (I)	11288		2025-06-20	2723	PRODUITS NOVACO	PRODUITS DE NETTOYAGE ED B	96,29 \$
202500945 (I)	11289		2025-06-20	2855	AGRI LAIT S.e.c.-FROMAGERI	ALIMENTS LANCEMENT SAISON	117,95 \$
202500962 (I)	11290		2025-06-05	2999	SUBV. SHQ-SCHL PAD-191214		5 424,32 \$
202500972 (I)	11291		2025-06-27	3024	PHILIPPE BEAUMONT	LUMIÈRES AMBIANCE	75,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							549 658,62 \$
Total des paiements émis							549 658,62 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							279 583,81 \$
Total des dépôts direct							270 074,81 \$
							549 658,62 \$

Usager: cpmrc15 Page 4 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 549 658,62 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 JUILLET 2025

Une copie de l'état des revenus et dépenses au 3 juillet 2025 a été remise aux membres du Conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 Foresterie

Le représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy demande de vérifier l'état d'avancement de la modification réglementaire pour la protection de la forêt privée dans la MRC de Bellechasse et d'obtenir une copie du règlement de la MRC de Montmagny présentement en vigueur pour les comparer. Tous les maires recevront une copie du règlement RCI 2023-112.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-07-19

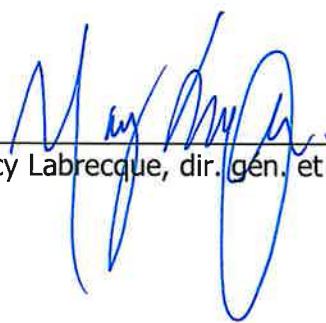
IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 17 h 09.

ADOPTÉ


Frédéric Jean, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-
trés.